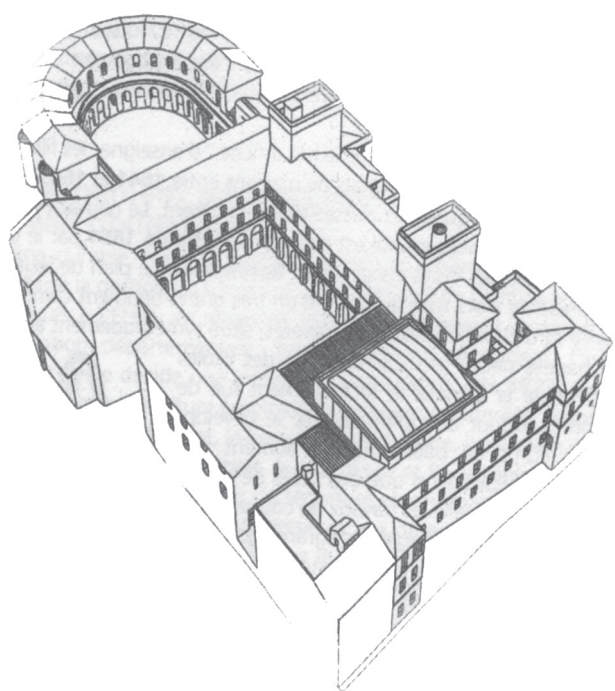


AGORA, CITE INTERNATIONALE DE LA DANSE



Un lieu pour la danse unique en Europe au cœur de Montpellier

Après la mise en valeur du site par l'implantation du Centre chorégraphique de Montpellier en 1997, suivie de la rénovation des locaux de Montpellier Danse en 2000, Montpellier Agglomération rénove et agrandit l'ancien couvent des Ursulines, bâtiment classé à l'inventaire des Monuments Historiques au cœur du centre historique de Montpellier pour un montant de 9,54 M€ HT.

Deux studios de création et de répétition, un pôle de résidences d'artistes, un espace polyvalent destiné à l'accueil des publics, des espaces publics (vestiaires, sanitaires), des accès pour personnes à mobilité réduite et la rénovation de la Cour des Ursulines seront orchestrés par le cabinet d'architecture DAEDALUS de Montpellier.

Montpellier Agglomération entend ainsi donner une place de choix à la danse et à la création artistique. L'Agora, Cité internationale de la danse, sera un lieu de convergence, d'échange et de rencontre entre le public, les artistes et la création confortant la place de Montpellier et son Agglomération comme cité culturelle européenne et capitale de la danse. L'Agora regroupera le célèbre Festival d'été et la saison de Montpellier Danse ainsi que le Centre chorégraphique national Montpellier Languedoc-Roussillon au sein du couvent des Ursulines entièrement rénové.

Ainsi, l'Agora, Cité internationale de la danse, sera un lieu unique en France et en Europe entièrement dédié à la création et la diffusion de la danse.

Le couvent des Ursulines a pour particularité unique de réunir en un même lieu un Centre chorégraphique national et un Festival de danse de renommée internationale, Montpellier Danse. Les vingt compagnies de danse implantées à Montpellier répètent au Centre chorégraphique national Montpellier Languedoc-Roussillon avant d'être produites et diffusées pendant le festival et la saison de Montpellier Danse. Les synergies croisées entre le Festival Montpellier Danse et le Centre chorégraphique national couvrent tous les champs de développement de l'art chorégraphique : création, diffusion, production, soutien aux compagnies indépendantes, formations professionnelles.



Les Ursulines d'hier à aujourd'hui

1357 : Le couvent Saint-Gilles

En 1357 est fondé le couvent Saint-Gilles situé entre la Porte du Pila Saint-Gely et celle de la Blanquerie, auquel viennent s'ajouter plus tard un second couvent, l'église Sainte-Catherine ainsi qu'un cimetière. Ils furent en partie détruits en 1562 lors des batailles opposant protestants et catholiques à Montpellier. Vont se succéder depuis la fin du Moyen-Age trois communautés de religieuses : les Sœurs de Saint-Gilles, chassées et dispersées au moment des guerres de religion ; les Visitandines, un moment établies dans le même enclos en 1623 avec le retour de la paix catholique, suite à la reconquête de la ville par Louis XIII en 1622 ; et enfin les Ursulines, religieuses vouées à l'éducation des filles pauvres de Montpellier.

1641 : Les Ursulines de la Présentation Notre-Dame

Dix ans après l'arrivée des Visitandines, Monseigneur Pierre de Fenouillet, Evêque de Montpellier, fait appeler les Ursulines de la Présentation Notre-Dame. Six religieuses de l'Ordre de Sainte Ursule quittent leur couvent de Pézenas pour fonder celui de Montpellier le 17 avril 1641 dans l'ancien couvent de Saint-Gilles. Le couvent tel qu'il se présente encore aujourd'hui est construit à partir de 1654 par Jean Bonnassier. Le plan se présente alors sous la forme d'un très grand bâtiment carré. Autour du cloître central se développent trois corps de bâtiments qui abritent une chapelle, des cellules ainsi que des salles de classe. En 1680, date à laquelle les travaux sont achevés, le couvent s'agrandit d'un grand jardin qui jouxte la Porte de la Blanquerie (rue de l'Université).

1789-1810 : Un couvent déclaré « bien national »

En avril 1790, l'édifice est déclaré « bien national » et est propriété de l'Etat. Le 15 janvier 1804, l'établissement devient prison et est affecté « aux condamnées à la gêne, à la détention et aux condamnées correctionnelles de sept départements » : Ardèche, Aude, Aveyron, Gard, Hérault, Lozère et Pyrénées-Orientales. Un décret impérial prescrit les travaux d'appropriation qui sont confiés à l'ingénieur des travaux publics Roussel. La partie la plus remarquable de cette entreprise concerne l'édification de la rotonde en pierre de Castries. Sa construction fut réalisée en 1810.

1810 : La Maison centrale de détention pour femmes de Montpellier

En 1810, un décret du Ministre de l'Intérieur institue des « Maisons centrales de force et de correction », destinées à recevoir les condamnés par tribunaux criminels quand leur peine est supérieure à un an. Une ordonnance royale instaure en 1817, 15 maisons centrales dont la Maison centrale de Montpellier.

1828 : Une prison à « discipline relâchée »

De prime abord, la lecture du « Règlement » donne à penser que la Maison carcérale fait figure de prison modèle ; la réalité est tout autre. Dans sa lettre au Préfet, le Directeur évoque les « désagréments » causés par les gardiens à certaines détenues : à la suite de « relations coupables, récemment cinq femmes furent rendues enceintes ». Le rapport de l'Inspecteur Général des Prisons Tourin est tout aussi alarmiste. En 1842, fut institué un tribunal spécial à l'intérieur même de l'édifice. Cependant en 1848, la situation ne paraît pas être plus brillante : « depuis février 1847, la surveillance exercée s'est considérablement relâchée... ».

Le retour des religieuses dans l'ancien couvent devenu prison

En 1828, le Directeur de l'époque propose au Préfet de nommer trois religieuses, les Sœurs de Saint-Joseph. Il faut attendre 1840 pour voir l'institution passer un traité avec la Communauté de Marie-Joseph qui a pour particularité la consécration au service des prisons. En 1859, dix-sept sœurs sont employées dans l'organisme. Seule, la généralisation du travail obligatoire des détenues, à la fin du siècle, infléchira sensiblement le désordre constaté.

Conditions de vie des pénitentiaires

La question des conditions d'hygiène, véritablement exécrables, posa longtemps problème. « Les femmes de peine n'ont plus d'autre issue pour transporter hors de la maison les ordures et immondices que celle de passer la porte du greffe. C'est encore par là que l'on porte les cadavres des détenues décédées à la Salle des Morts ». Il apparaît que ce n'est qu'au début du XXe siècle que disparaissent les mentions faisant état d'un manque cruel d'hygiène.

Fonctionnement administratif et travail obligatoire

Si la propriété de l'édifice est toujours à l'Etat ; son fonctionnement (direction, surveillance et discipline) incombe à l'administration départementale. En 1822, tout ce qui concerne la nourriture, l'habillement, l'entretien des locaux et matériels,... est confié à un entrepreneur. Le travail obligatoire est la règle. En 1831, il est admis que seul l'entrepreneur a droit de faire travailler les détenues pour son compte et à son profit. Tous les objets nécessaires au service de l'institution sont fabriqués dans la maison elle-même, par leurs utilisatrices.

Education scolaire et religieuse

Un écho à la vocation des Ursulines

Dès l'origine de l'institution est mise en place une « Ecole élémentaire des détenues » tenue le plus souvent par une religieuse. L'influence religieuse est importante à l'intérieur de l'établissement, et se signale par la prépondérance et le prosélytisme incon-

testés de la religion catholique. En 1851, le Directeur s'inquiète du projet de conversion de détenues protestantes. En 1852, la demande du commissaire israélite de Marseille qu'un négociant juif de Montpellier vienne donner l'instruction est rejetée. C'est sous la IIIème République que s'instaure la présence hebdomadaire du clergé des trois principales religions de France.

1934-1986 : La Caserne Grossetti

Le 28 juin 1934, le gouvernement décide la suppression de la Maison centrale de Montpellier qui devient en 1935 immeuble militaire sous le nom de Caserne Grossetti. La Gestapo allemande y installera un centre d'interrogatoire des résistants. Après avoir abrité des services de la Direction des Travaux du Génie, une antenne d'information de l'Armée de l'Air et la Sécurité Militaire, l'édifice est acquis en 1986 par la Ville de Montpellier. Le 11 juin 1991, l'ancien couvent des Ursulines est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

1997 : Le Centre chorégraphique national

Dirigé depuis 1994 par Mathilde Monnier, la création de ce Centre chorégraphique concrétise les souhaits du chorégraphe Dominique Bagouet, qui fut avant sa disparition, à la tête de ce Centre un élément majeur de son développement. Il en a défini avec précision les grandes lignes qui seront affinées avec une jeune équipe d'architectes, Florence Lipsky et Pascal Rollet. Après avoir failli être rasées, les Ursulines constituent aujourd'hui une des valeurs du patrimoine architectural de la ville, et à ce titre est placé sous la tutelle des Bâtiments de France.

2001 : Montpellier Danse s'installe aux Ursulines

De 1999 à 2001, le district de Montpellier réalise une deuxième tranche de travaux. En avril 2001, Montpellier Danse s'installe dans la troisième aile du couvent des Ursulines. Le bâtiment est alors baptisé : « Agora, Cité internationale de la danse ».

2008-2010 : Agora, Cité internationale de la danse

En 2008-2009, les travaux seront axés sur la rénovation de la chapelle, la tour du couvent des Ursulines, l'aile centrale du bâtiment ainsi qu'une partie donnant sur le boulevard Louis Blanc.

En 2009-2010, les travaux seront dédiés à la restructuration de la Cour des Ursulines

Plus de détails sur l'histoire du Couvent des Ursulines sur

www.montpellierdanse.com

Agora, Cité internationale de la danse



« Les anciennes destinations du lieu, couvent d'abord et puis prison, presque signifiées par leurs volumes d'origine, bombés et curvilignes, semblent renfermer solidement leurs secrets au plus profond d'elles-mêmes. La nouvelle destination du couvent des Ursulines, Cité Internationale de la Danse, se constitue en revanche en tant qu'ouverture à la mémoire de la ville et espace d'évolution de son identité culturelle. Il sera question donc de glisser dans cet univers fait de pierre et de mémoire, une écriture respectueuse du passé dans une articulation résolument contemporaine.

Notre projet passera par la maîtrise du mouvement et de l'immobilité, de l'ombre et de la lumière, du silence et de l'expression sonore afin de permettre aux usagers de l'Agora de la danse de bien s'entendre, protéger, offrir et partager dans un lieu de vie rayonnant aussi bien dans le microcosme urbain qu'au-delà de ses frontières. »

Federico Russo - DAEDALUS Architecture

Maîtrise d'ouvrage :

Montpellier Agglomération

Maîtrise d'oeuvre :

Architecte mandataire : société DAEDALUS,

M.Fédérico Russo architecte

Scénographe : Société ARSCENE,

Henri Rouvière architecte

Chorégraphe conseil : ACTA

Acousticien : Gui Jourdan architecte

Bureau d'étude structure : PER ingénierie, M. Jalili

Bureau d'étude fluides : IPM ingénierie,

M.Marc Pansier

Economiste de la construction : Michel Frustie

Coût total de l'opération :

9 540 000 € HT

Financement prévisionnel

Montpellier Agglomération :

5 940 000 €

Région Languedoc-Roussillon :

1 800 000 €

État :

1 800 000 €

> 2008-2009

Les travaux débutent début janvier 2009 pour se terminer fin décembre 2009. Ils concernent la chapelle, le studio de création/diffusion, le studio de répétition, les hébergements. Grâce à l'ensemble de ces espaces, une véritable politique de soutien à la création au travers des résidences d'artistes pourra être mise en place, aussi bien pour les nombreux artistes vivant dans notre région que pour les artistes nationaux et internationaux. L'accès de ces nouveaux espaces se fera depuis le 18 rue Sainte Ursule par le percement de l'ouverture initiale donnant directement dans la chapelle. L'ensemble des espaces seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La chapelle

Cet espace sera le nouvel espace d'accueil et d'animations permanentes de l'Agora, Cité internationale de la danse, à la fois lieu de transit et de rencontre. Cette partie d'édifice sera traitée de manière sobre et légère afin de permettre un usage pluridisciplinaire pouvant devenir tout aussi bien un espace de rencontres entre le public et les artistes, de discussions, d'expositions, de projections, qu'un espace de monstration de formes émergentes.

Le studio de création/diffusion

Il sera situé dans l'aile ouest du couvent des Ursulines sur une double hauteur (comme le studio Yano au Centre chorégraphique). Il sera aménagé comme une salle de spectacle de 99 places avec un gradin fixe. L'aspect général sera sombre. Le plancher sera verni lasure noir. Ce studio sera équipé d'une régie fixe, d'un grill, de barres de danse mobiles, d'un tapis de danse amovible réversible.

Le studio de répétition

Il sera situé au-dessus de la chapelle sur une superficie de 175 m². L'ambiance y sera claire, ambrée, avec un apport le plus important possible de lumière naturelle. Ce studio sera équipé de miroirs, de barres de danse mobiles, d'un tapis de danse amovible réversible.

Les hébergements

Ils seront situés dans l'aile nord du couvent des Ursulines au premier et deuxième niveau. Six chambres de un à deux lits, une salle commune et des douches et sanitaires indépendants en constituent l'essentiel. Les aménagements en seront sobres et confortables.

> 2009-2010

Ces travaux concernent la salle de spectacle de plein air, la Cour des Ursulines. Les travaux débuteront en juillet 2009 pour se terminer en mai 2010. Réfection du plateau et des gradins, de la régie, des loges, des locaux techniques et de stockage, ainsi que de l'accueil du public. L'ensemble des espaces seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'accueil du public

L'accès principal se fera toujours depuis la grande porte, sur le parvis. L'espace de billetterie sera également sur le parvis, mais entièrement repensé. Les architectes devront faire une nouvelle proposition de billetterie mobile.

La salle et le gradin

Afin d'améliorer le confort des spectateurs, la jauge sera réduite à 600 places (elle est actuellement de 730 places). Deux options sont à l'étude pour les gradins qui pourront être soit fixes, soit démontables.

La scène

La structure du plateau fixe sera semi-démontable. Le plancher, verni lasure noir, sera démontable et techniquement identique à celui des studios de diffusion et de répétition.

Les loges

Les loges seront entièrement restaurées.

La régie

La régie lumière sera dans le bâtiment de la rotonde et la régie son en haut des gradins.

Le grill technique

Il est spécialement dessiné pour s'adapter au lieu, dans une recherche de légèreté afin de conserver une place prépondérante aux étoiles, charme absolu de la Cour des Ursulines.